

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Réflexions d'un ancien conseiller fédéral

Mardi dernier, au Cercle du Marché de Vevey, l'ancien conseiller fédéral Pascal Couchepin parlait des problèmes politiques de la Suisse. Comme tout homme politique qui vient de quitter l'arène électorale, M. Couchepin déguste la liberté de parole retrouvée. Il s'exprime avec humour et pugnacité. Il s'est recantonalisé et parle des Valaisans en disant «mes compatriotes». Débarrassé de l'aura de lassitude qui l'accompagnait les derniers temps de son mandat fédéral, il entame sa causerie à la hussarde en évoquant les problèmes internationaux actuels. Plus tard, interpellant par surprise un ami banquier partisan de lier le franc suisse à l'Euro, il ferraillera avec lui durant un réjouissant interlude politico-technique.

Trois des nombreux points abordés ont particulièrement retenu notre attention. Nous les restituons de mémoire et librement commentés.

Dans son tour d'horizon initial, l'orateur loue la capacité du peuple japonais de réagir sereinement et adéquatement aux imprévus les plus terrifiants. Dix jours plus tard, la remarque reste pertinente.

Réagir aux imprévus: la modernité est fondée sur l'idée que, de progrès en progrès, l'homme finira par maîtriser l'univers. L'imprévu, dans cette perspective, est insupportable. Il l'est particulièrement pour les Suisses, obsédés par la sécurité à long terme. L'administration fédérale voue ses soins à nous préparer aux imprévus les plus imprévisibles... en les prévoyant tous avec, pour chacun, la solution adéquate et réglementaire. Ce n'est pas d'aujourd'hui: à l'époque de la cavalerie, des penseurs militaires avaient conçu un masque à gaz pour cheval. Le masque

fut fabriqué et distribué, avec un manuel très complet. Seul imprévu: aucun cheval n'a jamais supporté qu'on le lui mette.

Au cours des années septante, dans le but de planifier exhaustivement le futur, l'administration fédérale publia de gigantesques «conceptions globales» dans les domaines des médias, des transports et de l'énergie. Lourdes de plusieurs kilos, ces études énuméraient secteur par secteur tous les imprévus possibles et toutes les solutions pour les cent prochains siècles. Elles prévoyaient tout, sauf ce qui s'est réellement passé. Aujourd'hui, rien n'a plus mal vieilli que ces textes naïvement tentaculaires.

Cette approche sectorielle et administrative de l'avenir se retrouve dans la certitude technocratique que les problèmes politiques peuvent être réglés pour eux-mêmes, indépendamment de toute considération d'intérêt général. C'est ainsi que, privés de vue d'ensemble à long terme, nous nous trouvons condamnés depuis vingt ans à courir après l'actualité, oscillant entre l'immobilisme poltron (M. Cotti et les fonds en déshérence) et l'activisme girouettique (Mme Calmy-Rey pour le reste).

A ceux qui veulent mettre l'avenir en boîte, M. Couchepin rappelle que «le hasard n'a ni conscience ni mémoire». Jour après jour, les Japonais montrent que la préparation la plus solide aux imprévus ne se trouve pas dans une vaine tentative d'OPA sur le futur, mais dans une certaine attitude morale nourrie des expériences du passé: force d'âme, maîtrise de soi, patriotisme vécu non comme une effusion romantique, mais comme l'affirmation personnelle d'une appartenance inaliénable à la

nation et à son destin. Cette appartenance rend légitime, spontanée et efficace l'action collective de reconstruction.

Revenant aux affaires fédérales, M. Couchepin s'échauffe. A l'époque président de la Confédération, il avait obtenu que les débats du Conseil fédéral sur l'Union de Banques Suisses ne fassent pas l'objet d'un procès-verbal. La commission de gestion le lui avait reproché comme un acte antidémocratique¹. Les Chambres viennent de décider que le procès-verbal des séances du Conseil fédéral sera désormais obligatoire. Cette décision indigné l'orateur: si un conseiller fédéral – c'est lui qui le dit – sait que ses propos sur tel sujet particulièrement brûlant seront connus du public, il tendra fatalement à se mettre en valeur et à parler dans la perspective d'une sanction médiatique. Il évitera de se plier à certains compromis, même s'il les juge adéquats, pour éviter de déplaire à son parti.

Il s'agit encore d'éviter les fuites. Un gouvernement doit maîtriser les termes exacts et le moment précis de la publication de ses décisions essentielles. Cette maîtrise est une condition de son efficacité. Nous ne doutons pas que, si la situation l'exige, le Conseil fédéral saura alléger le procès-verbal désormais obligatoire des éléments trop délicats.

Enfin, M. Couchepin s'est montré des plus réservé à propos de la réforme du gouvernement fédéral. Sans s'opposer à une prolongation de la présidence du Conseil fédéral, il juge suffisamment efficace le système actuel de concordance, qui exige à la fois la capacité de débattre et la volonté de trouver un arrangement. «On juge l'arbre à ses fruits», dit-il, en s'affirmant acrobatiquement «héritier des Lumières et du

Christianisme». La concordance a permis une prospérité générale à nulle autre pareille. Pourquoi changer? Comme le dit à mi-voix une personne présente: «Il ne faut pas réparer ce qui n'est pas cassé...». M. Couchepin évoque l'UDC, estimant que celle-ci, quoiqu'elle se veuille le parti suisse par excellence, manifeste par son intransigeance une attitude étrangère à l'esprit suisse de concordance.

L'ancien ministre nous permettra de dire que la concordance a aussi ses défauts spécifiques. En particulier, le dialogue raisonnable et le compromis qui la caractérisent dissimulent une dérive permanente vers la centralisation fédérale et l'accroissement du pouvoir administratif. Nous disons qu'ils «dissimulent», peut-être serait-il plus juste de dire que la concordance repose précisément sur cette double dérive. La gauche n'accepte de participer au système que parce qu'il lui permet d'avancer en douceur dans le droit fil de ses perspectives unificatrices.

En ce sens, la concordance se révèle stérilisante pour la société et mortelle pour les Etats cantonaux. Nous aurions voulu interroger l'orateur sur ce point. Car il n'est pas exclu que pour M. Couchepin, radical hégélien de stricte observance, la rationalisation progressive de la société par l'action législative de l'Etat soit dans l'ordre des choses et, finalement, la seule vraie expression politique de la stabilité.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Cf leur Rapport du 30 mai 2010 sur les «autorités sous la pression de la crise financière et de la transmission de données clients d'UBS aux Etats-Unis».

Aspect de la vie vaudoise

Expositions

(fm) Après l'énorme succès rencontré par l'exposition de l'artiste américain Hopper, le musée de l'Hermitage de Lausanne nous invite (depuis fin janvier déjà et jusqu'au 29 mai) à ce qui est pour beaucoup une découverte: la peinture espagnole entre 1880 et 1918. L'exposition compte une centaine de tableaux (plusieurs sont montrés pour la première fois en Suisse) de peintres importants en Espagne, mais en grande partie inconnus en dehors de leur pays: Anglada, Beruete, Casas, Mir, etc. Une attention particulière est accordée au peintre valencien Joaquin Sorolla avec une trentaine de tableaux dont plusieurs déploient des effets de lumière d'une surprenante modernité. Ces artistes ont suscité, notamment à Barcelone, une effervescence qui permettra au jeune Picasso de prendre son envol. [Ouvert de mardi à dimanche de 10h à 18h, le jeudi jusqu'à 21h. Fermé le lundi, sauf le lundi de Pâques 25 avril]

Naturalisé français, Eugène Grasset, l'auteur de la célèbre *Semeuse à tout vent*, emblème des éditions Larousse, est bien Lausannois de naissance. Sa ville natale lui consacre une grande exposition au Musée cantonal des beaux-arts, articulée en dix étapes témoignant de la diversité et du foisonnement de son œuvre: *De l'Orient au Moyen-Age, La nature et ses applications ornementales, Les ouvrages illustrés, Le vitrail, L'affiche, Les estampes décoratives, Mois et Saisons, Femmes emblématiques, La musique, Les nuages*. [A voir jusqu'au 13 juin, du mardi au vendredi 11h-18h, jeudi jusqu'à 20h, vendredi jusqu'à 17h. Plus de renseignements sur le site: www.mcba.ch]

Les 500 ans de Pierre Viret

(fm) Expositions, colloques, livres, spectacle sont au menu du 500^e anniversaire de la naissance, à Orbe, de Pierre Viret. C'est le 8 avril prochain que sera donné le véritable coup d'envoi de ces diverses manifestations autour du réfor-

mateur vaudois, avec la première d'un spectacle théâtral et musical composé pour l'occasion: *Pierre Viret, le chaînon manquant* (texte, mise en scène et scénographie: Jean-Néville Dubuis, composition et direction musicale: Frank Urfer). C'est bien sûr la cité urbigène, et plus précisément son temple, qui accueillera les trois premières représentations (8 et 13 avril à 20h00, 10 avril à 17h00), puis le spectacle sera repris dans diverses villes du Canton entre avril et mai [Informations à paraître dans les journaux locaux ou à consulter sur le site www.pierre-viret-500-anniversaire.ch]. Les autres volets de cette commémoration ayant lieu plus tard (de fin mai à novembre), nous y reviendrons en temps utile.

Stravinski s'invite à l'OSR

(fm) L'Orchestre de la Suisse romande revient, pour le temps d'un concert, à un compositeur-phare des années Ansermet: Igor Stravinski. Les deux œuvres qui figurent au program-

me de ce concert du vendredi 1^{er} avril prochain au Théâtre de Beaulieu (20h15) ont deux points communs: elles ont été composées à la même époque (entre 1926 et 1928, c'est la période dite «néoclassique» du compositeur) et se réfèrent à l'Antiquité. On entendra d'abord *Apollon Musagète*, ballet commandé par la mécène américaine Elisabeth Sprague Coolidge, puis une œuvre majeure de son auteur, l'oratorio *Oedipus Rex*. Le livret de Jean Cocteau, traduit en latin par le théologien jésuite et futur cardinal Alain Daniélou, suit fidèlement le modèle de Sophocle; l'action se déroule entre six personnages (dont un narrateur qui la commente en français) et le chœur d'hommes, ce dernier représentant les Thébains tout en assumant aussi le rôle du chœur des tragédies antiques. L'OSR obéira ce soir-là à la baguette d'un chef qui voyage dans le monde entier et que les mélomanes d'ici se réjouissent de retrouver: Charles Dutoit, natif de Renens.

Maîtresse de VSO et maître d'apprentissage

Le séminaire annuel de la Ligue vaudoise consacré à l'avenir de l'école a débuté par les conférences de deux professionnels motivés et expérimentés en contact étroit avec des élèves de voie secondaire à options (VSO): Mme Geneviève Chabloz, une enseignante au bénéfice de 25 ans d'expérience et actuellement professeur de 7^e VSO au Collège de Bussigny, et M. Guy Gaudard, patron d'une entreprise d'électricité fondée en 1991, très activement engagé dans la formation d'apprentis depuis plus de dix ans. Tout deux étaient visiblement animés d'une sympathie active à l'égard des jeunes qui leur étaient confiés et aussi par un solide amour de leur métier.

Mme Chabloz a avoué n'avoir accepté de participer à ce séminaire que parce que l'intitulé de la conférence renvoyait enfin une image positive de cette voie si injustement décriée. Elle a donc commencé son exposé en réduisant à néant quelques clichés. Non, les élèves de VSO n'étaient pas tous des délinquants en puissance et être professeur de ces classes n'était pas forcément un enfer quotidien et, oui, il était possible de faire du bon travail avec eux. Elle est même allée jusqu'à dire qu'elle aimait cette tâche exigeante et gratifiante, où il fallait plus qu'ailleurs allier qualités humaines et pédagogiques en raison de la forte demande d'affection et de reconnaissance de ces élèves.

En effet, elle n'a pas caché non plus que les enfants orientés dans cette filière étaient souvent découragés et démobilisés par leur échec à satisfaire aux exigences des voies plus académiques et plus prestigieuses, et qu'il fallait du temps pour leur faire regagner confian-

ce en eux-mêmes et donner des leaders positifs à la classe. La plupart du temps, ils ont profondément intériorisé l'image négative que la société et leurs camarades conformistes leur renvoient d'eux-mêmes et à laquelle rien ne vient faire barrage.

Mais grâce aux effectifs réduits permettant l'installation d'un climat de partage plus intime entre élèves et maîtres et aussi à l'homogénéité de leur niveau scolaire autorisant l'enseignant à leur proposer des objectifs scolaires accessibles, des méthodes et des buts (sous forme de projets) plus conformes à leurs aptitudes, ces élèves finissent par faire l'expérience de la réussite, et ainsi à améliorer leur estime d'eux-mêmes.

Les difficultés refont surface au moment de trouver une place d'apprentissage, tâche qui, selon Mme Chabloz, relève du parcours du combattant. Ce qui est à nouveau un facteur de profond découragement pour ces élèves. D'après son expérience, seul un quart des jeunes trouvent rapidement une place en fin de 9^e, constat nuancé par les conseillers en orientation affirmant qu'un grand nombre trouvent au terme d'une ou deux années supplémentaires.

C'est cette pénurie de places d'apprentissage et la crainte d'être laissé pour compte, beaucoup plus que le regret de ne pas fréquenter l'université, qui suscitent l'anxiété des enfants orientés en VSO et de leurs parents. En effet, interrogés, ces élèves affirment tous que la perspective de dix ans d'études théoriques ne les tente absolument pas.

L'image négative de la VSO véhiculée par une société obsédée par le

primat des études abstraites combinée à la peur du chômage fait que l'orientation dans cette filière est perçue non comme une différenciation positive mais comme une sanction.

M. Gaudard, après avoir résumé son engagement professionnel, associatif et politique en faveur des jeunes et de la formation duale – qui a toujours été pour lui une priorité –, a ensuite évoqué son expérience en tant que maître d'apprentissage.

Son entreprise, qui compte vingt collaborateurs, forme actuellement quatre apprentis. Sur les dix-neuf apprentis qu'il a formés par le passé, la majorité venaient de VSO, quelques-uns de voie secondaire générale (VSG) et un seul de voie secondaire baccalauréat (VSB). Il n'a pas remarqué de différences fondamentales entre ces jeunes selon leur provenance, si ce n'est qu'un VSB est plus apte à tenir un discours sur sa pratique qu'un VSO, alors qu'un VSO est plus habile à la pratique qu'un VSB. Tous sont partis avec leur CFC en poche, même si certains ont mis plus de temps que d'autres à l'obtenir. Beaucoup ont des situations familiales difficiles créant parfois un climat peu propice à un travail serein. M. Gaudard a regretté de ne voir les parents qu'au moment de la signature du contrat et de ne plus en entendre parler ensuite.

Fort de sa longue expérience, il a pu faire quelques constats sur l'évolution des apprentis qui lui sont confiés. Il remarque chez eux des difficultés de concentration grandissantes, une réticence à s'engager et des problèmes d'assiduité. Ils manquent de soin et de précision dans la tenue de leurs agendas journaliers. Ils sont fragiles par rapport au stress des examens et supportent mal l'imprévu dans ce domaine. Mais surtout, ils manquent de savoir-vivre. On doit leur inculquer les règles élémentaires de politesse que l'on ne peut plus tenir pour acquises.

Conformément à ce que révélait l'enquête du Centre Patronal¹, M. Gaudard a admis que le facteur déterminant pour l'embauche d'un apprenti était le stage d'essai en entreprise, beaucoup plus que la voie dont il sortait ou les notes qu'il avait obtenues. Ce stage permet de se faire une idée très précise des potentialités et des lacunes de l'élève dans des domaines

que ni le certificat de fin d'études ni les tests *multi-check* ne peuvent évaluer: sens pratique, dextérité manuelle, capacité à travailler en équipe, aptitudes conformes aux exigences du métier (être sujet au vertige, ou frileux, est un handicap dans sa profession). Malheureusement, les élèves s'y prennent souvent mal pour obtenir ces stages.

Pour améliorer l'image des apprentissages, M. Gaudard suggère que les professionnels puissent présenter leurs métiers, et les nombreuses possibilités et avantages qu'ils recèlent, dans les classes, dès la cinquième primaire. Il est nécessaire de faire comprendre tôt aux élèves que l'apprentissage n'est pas qu'une roue de secours, mais un choix à part entière.

Pour faciliter la recherche d'apprentissage, il pense qu'il serait bon d'éditionner un répertoire des entreprises formatrices pour le distribuer aux élèves et à leurs parents. Il propose aussi de créer des centres de transition pour les élèves qui n'auraient pas trouvé de places d'apprentissage, dans lesquels les entreprises pourraient puiser pour des stages de trois à six semaines, ce qui permettrait de répartir la charge d'un apprenti sur plusieurs employeurs.

Pour encourager les entreprises à former des apprentis, il suggère que le pouvoir politique concède aux entreprises formatrices des allègements fiscaux substantiels et qu'elles soient favorisées pour les appels d'offre de travaux publics. Et surtout qu'on ne les décourage pas avec un surplus de travail administratif. Il pense aussi que les administrations publiques devraient montrer l'exemple dans ce domaine, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Au terme de ces deux allocutions, il est apparu que supprimer la VSO était une solution de facilité qui reviendrait à entériner le mépris dont on accable cette voie. Les deux conférenciers lançaient et relevaient un défi autrement plus difficile et constructif: transformer l'emblème d'une humiliation imméritée, VSO, en celui d'un orgueil légitime.

LAURENCE BENOIT

¹ Paschoud Sophie, *Réformer n'est pas jouer*, Centre Patronal, Etudes & Enquêtes n° 41, 2010.

† Claude Hosner

Notre ami Claude Hosner est décédé le 5 mars dernier des suites d'une chute, dans sa huitante-et-unième année.

Veveysan, il a eu la chance de faire une partie de sa scolarité au Collège de Saint-Maurice, où l'enseignement des pères a marqué plus d'une génération, comme on le sait par d'autres exemples.

Après le cursus à la Faculté de droit de Lausanne (où a débuté une longue amitié avec le soussigné, de la même volée), puis son stage d'avocat terminé, il s'est associé avec Maître Robert Liron à Yverdon, où il a fait toute sa carrière. Avocat d'une totale indépendance, d'une grande rectitude, respecté voire craint de ses confrères pour sa tenacité dans la défense de ses clients, il avait d'autre part un sens aigu de l'amitié, de l'accueil, tout comme son épouse hélas trop tôt décédée. Outre sa vie de famille, il savait faire la part des loisirs, pour autant que l'on puisse qualifier de loisir la chasse, qui était plutôt une passion.

Claude Hosner était un homme qui avait du style et pour qui la recherche de la beauté était une autre passion, laquelle se manifestait avant tout dans le domaine des beaux-arts, peinture et gravure. Il était plus qu'un simple collectionneur. Il avait un goût très sûr, il savait nous faire partager ses émotions, son enthousiasme devant telle ou telle de ses acquisitions (encore l'année dernière, dans sa maison de Grandson). Nous gardons, mon épouse et moi, un souvenir merveilleux d'un séjour que nous avons fait à Paris il y a cinq ou six ans, où nous l'avons entraîné alors qu'il n'avait plus guère envie de voyager, pour une importante rétrospective Pierre Bonnard (un de ses peintres préférés) au Musée d'Art moderne. Nous logions sur les quais, dans le VI^e, exacte-

ment dans le quartier des galeries et boutiques d'art, surtout de gravures, qu'il hantait déjà voici des décennies. Il était tout heureux d'y retrouver les vendeurs et galeristes qu'il avait connus dans sa jeunesse... ou leurs descendants.

Etudiant déjà, il avait fréquenté notre mouvement et nos «entretiens du mercredi» (c'était alors le jeudi soir à l'Abbaye de l'Arc). Il avait participé à des camps de Valeys et depuis lors s'était attaché à notre mouvement avec une fidélité sans faille. Fidélité: c'est aussi celle qu'il a témoignée envers ses amis.

Il n'a pas non plus dédaigné le service de la chose publique. Au milieu des années septante, il a assumé, hors parti, la syndication de Cheseaux-Noréaz pour une législature. Autant que je m'en souviens, il a assumé sa tâche avec vigueur dans une période difficile de croissance pour la commune (arrivée du CESS-NOV). Ayant le contact facile avec les gens de tous milieux, fertile en initiatives, comme par exemple une table ronde mensuelle des maîtres d'état, on peut sans doute regretter qu'il ait renoncé à se représenter. On peut supposer que sa surcharge professionnelle y fut pour beaucoup.

Catholique pratiquant, il s'est également dévoué pour sa paroisse et a présidé, sauf erreur pendant plusieurs années, l'association des paroisses catholiques vaudoises.

Durement frappé dans ses affections, il a affronté ses épreuves avec courage. Très peu avant de mourir, il eut la joie de devenir arrière-grand-père.

A tous les siens, nous disons notre sympathie émue. Nous cultiverons son souvenir.

ALEXANDRE BONNARD

Une union musicale féconde

Une fois de plus, les abonnés de l'OCL viennent d'être conviés à une véritable fête: cent musiciens sur la scène du Métropole pour interpréter des œuvres appartenant au répertoire des plus grands orchestres – *La Mer*, de Debussy, *La Nuit sur le Mont-Chaume*, de Moussorgsky, des extraits des *Troyens*, de Berlioz, et enfin *La Valse*, de Ravel.

Comment un tel programme a-t-il été rendu possible? Grâce à la politique intelligente et ouverte des responsables de deux institutions – l'Orchestre de Chambre de Lausanne et la Haute Ecole de Musique du Conservatoire de Lausanne. Point n'est besoin d'être grand clerc pour imaginer l'enrichissement réciproque qui en résulte. Pour les jeunes aux études, aborder des œuvres majeures dans des conditions semblables à celles qu'ils connaîtront professionnellement; pour les membres de l'orchestre, «l'opportunité de frayer des chemins qui ne sont habituellement pas les leurs», comme le dit si bien Antonin Scherrer dans ses commentaires du concert.

Mais une telle réussite tient en grande partie au rôle de quelques personnes: Pierre Wavre, aujourd'hui président de l'OCL et qui a dirigé le Conservatoire au temps de son importante mue, Hervé Klopffenstein, l'actuel directeur général de la Haute Ecole de Musique, qui conduit sa maison avec une autorité très sûre, enfin le chef d'orchestre Christian Zacharias, qui a su, en un temps record, fédérer cet ensemble et lui donner l'homogénéité nécessaire pour aborder des œuvres aussi exigeantes.

La communauté vaudoise, devant une telle réussite, peut saluer une union musicale aussi féconde. Elle peut se souvenir avec reconnaissance de ceux qui, par leur charisme et leur engagement, ont préparé un tel avenir – de la transformation des Galeries du Commerce, avec Pierre Cevey et Jean-Jacques Schilt, à l'aménagement de la salle du Métropole, avec Maurice Béjart et Jesus Lopez Cobos. Aujourd'hui, on mesure combien cette politique culturelle courageuse, voire audacieuse, a tenu toutes ses promesses.

JEAN-JACQUES RAPIN

Deux victoires d'étape de la Loterie romande

La victoire judiciaire

Les lecteurs se souviennent que la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) avait quasiment déclaré la guerre à la Loterie romande en lui interdisant d'exploiter les «Tactilo». Cette affaire avait connu de nombreux rebondissements. *La Nation* s'en était fait l'écho à deux reprises¹.

Pour mémoire, le 21 décembre 2006, la CFMJ avait pris une décision aux termes de laquelle cette Commission qualifiait les «Tactilo» de jeux de hasard et les interdisait hors des casinos bénéficiaires d'une concession idoine². La Loterie romande avait recouru contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. Des questions formelles avaient passablement rallongé la procédure. En janvier 2010, le Tribunal administratif fédéral avait donné raison à la Loterie romande. La CFMJ et la fédération suisse des casinos avaient alors recouru au Tribunal fédéral. Celui-ci a rendu son arrêt le 18 janvier dernier; il a confirmé la décision du Tribunal administratif fédéral et donné raison à la Loterie romande. Point intéressant: les parties à la procédure étaient d'une part la CFMJ et la fédération suisse des casinos, d'autre part la Loterie romande, Swisslos (l'équivalent allemandique de la Loterie romande) et les vingt-six cantons!

Dans son arrêt, le Tribunal fédéral évacue en peu de mots les arguments de la fédération suisse des casinos. Il traite ceux de la CFMJ de façon plus

approfondie. Le point central de l'argumentation porte sur la définition d'une loterie; cette définition repose sur le fait que les gains d'une loterie sont planifiés d'avance, au contraire de ceux des purs jeux de hasard. L'exploitant de casino court un risque que l'organisateur de loterie ne court pas. Cette définition de la loterie repose sur une jurisprudence bien établie dont les débuts remontent aux années 1920. Or la Loterie romande avait démontré depuis belle lurette que les gains distribués par les «Tactilo» étaient planifiés. Pourquoi donc une telle procédure initiée par la CFMJ faisant fi du critère de la planification des gains qui résulte d'une jurisprudence presque centenaire?

La victoire politique et le risque de tout perdre

Avant cette issue judiciaire, lasse de son bras de fer contre l'administration fédérale, la Loterie romande a porté le débat sur le terrain politique et lancé une initiative populaire fédéraliste pour des jeux d'argent au service du bien commun (www.biencommun.ch)³. Cette initiative a abouti en octobre 2009 en récoltant près de 200000 signatures.

Devant un tel succès populaire, le Conseil fédéral était quasiment contraint soit de recommander l'approbation de l'initiative, soit de lui opposer un contre-projet. Il a opté pour la seconde possibilité. Ce contre-projet constitutionnel a été publié le 30

novembre 2010⁴. De prime abord, il semble restituer des compétences aux cantons. En effet, il prévoit que: «sont du ressort des cantons l'autorisation et la surveillance des jeux d'argent suivants: a. les jeux auxquels peuvent participer un nombre illimité de personnes en plusieurs endroits et dont le résultat est déterminé par un tirage au sort commun ou par un procédé analogue, à l'exception des systèmes de jackpot des maisons de jeu; b. les paris sportifs; c. les jeux d'adresse.» Alors que la compétence en matière de loteries (définies ci-dessus sous lettre a) n'appartient actuellement aux cantons qu'en vertu de la loi (la Constitution fédérale l'attribue à la Confédération, mais la loi la confère aux cantons), elle appartenait aux cantons en vertu de la Constitution. Attention toutefois: il s'agit d'une compétence d'exécution (autorisation et surveillance). La compétence de légiférer, finalement seule déterminante, serait réservée à la Confédération. En effet, le contre-projet prévoit que «[l]a Confédération légifère sur les jeux d'argent en tenant compte des intérêts des cantons». L'initiative, quant à elle, prévoit que «[l]a Confédération fixe les principes applicables aux loteries et aux paris professionnels. Pour le reste, ces jeux sont du ressort des cantons.» Gigantesque différence!

Le comité d'initiative doit à présent décider s'il retire ou maintient son initiative. Il semble y avoir de fortes chances qu'il la retire car le contre-pro-

jet est proche de l'initiative sur la plupart des points. De plus, la Confédération a su diviser le camp fédéraliste en impliquant les cantons dans la rédaction du contre-projet. A ce stade, la Confédération spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries soutient «inconditionnellement»⁵ le contre-projet.

Soyons clair toutefois: s'il retirait son initiative, le comité commettrait une grossière erreur; il réduirait à pas grand-chose les presque 200000 signatures qu'il a récoltées. Par son initiative, la Loterie romande a l'occasion de s'émanciper de cette Confédération qui la rudoie depuis des années. Eh quoi? Elle galvauderait cette chance pour retourner à son bourreau? Allons, Messieurs, un peu de courage! Ne manquez pas cette occasion de prendre une indépendance bien méritée! Maintenez et faites voter votre initiative!

JULIEN LE FORT

¹ *La Nation* nos 1837 et 1839.

² Il est utile de préciser ici que la CFMJ avait déjà interdit à la Loterie romande, par décision de mesures provisionnelles du 8 juillet 2004, d'installer de nouveaux appareils «Tactilo».

³ Cf. *La Nation* n° 1839 pour le contenu de l'initiative.

⁴ FF 2010 7303.

⁵ Communiqué de presse du 28 février 2011 consultable sur www.cdcm.ch.

Pensées japonaises

Les tremblements de terre peuvent se révéler dévastateurs, et les raz de marée qui s'ensuivent meurtriers. Il y a une quinzaine de jours, ces forces de la nature, déchaînées, ont tué probablement quelque vingt mille personnes au Japon, en quelques heures à peine et sur plus de soixante kilomètres de côtes. Pourtant, la seule chose qui effraie le monde occidental aujourd'hui est l'énergie nucléaire. Une énergie certes dangereuse et dont on a perdu le contrôle pendant plusieurs jours suite à la destruction de la centrale électrique de Fukushima, mais une énergie qui, au moment où nous écrivons, n'a causé aucun mort autour de cette centrale. Il est possible qu'un certain nombre de personnes irradiées se trouvent plus ou moins gravement atteintes dans leur santé au cours de ces prochains mois ou de ces prochaines années; c'est une triste et pénible perspective et il convient de tout entreprendre pour que cela ne se reproduise plus; néanmoins, il y a une singulière disproportion à vouloir comparer cela aux milliers de victimes qui ont été englouties en quelques instants par une vague d'eau, de boue et de débris.

On rendra justice à la presse et aux médias – y compris à la Télévision suisse romande! – qui, tout au moins durant

les premières heures, se sont efforcés de présenter les événements de Fukushima de manière factuelle, précise et détaillée, sans excès de catastrophisme. Les politiques n'ont pas eu cette délicatesse: toujours soucieux de leur image auprès de la population – bien davantage que de la santé de cette dernière –, ils ont rivalisé de vitesse pour annoncer leurs moratoires, abandons et autres reculades, chacun adoptant la posture avantageuse du «dirigeant-responsable-qui-fait-face-avec-courage». Un commissaire européen a poussé l'ignominie jusqu'à prononcer le mot d'«apocalypse» devant les caméras, dans l'espoir sans doute que la postérité retienne son misérable nom.

L'apocalypse est donc passée et nous sommes toujours là. Et l'on ne peut s'empêcher de penser qu'il y a quelque chose d'indécemment à voir des Européens vivant à dix mille kilomètres du Japon s'acheter des capsules d'iode et passer leur aliments et leurs habits au compteur Geiger. La peur de la population face aux dangers de l'énergie nucléaire, peur irrationnelle et sélective entretenue depuis de nombreuses années par les mouvements écologistes et alternatifs, offre un vaste sujet de perplexité. Les Occidentaux modernes se tuent chaque jour dans des accidents de la route, dans des chutes en montagne, dans des collisions à ski ou en VTT, dans des safaris sans risque, dans des erreurs médicales, des rixes au couteau, des agressions, des guerres civiles. Face à ces dangers côtoyés en permanence, le citoyen lambda affiche crânement son insouciance. Mais il se laisse en revanche obnubiler par la peur malade d'un risque nucléaire.

On peut comprendre cela jusqu'à un certain point. La gravité prévisible d'un hypothétique accident, le nombre potentiel de ses victimes et son caractère plus ou moins impressionnant frappent davantage l'esprit que sa probabilité

mathématique. Les accidents d'avions sont beaucoup moins fréquents que les accidents de voiture, mais ils sont généralement beaucoup plus graves; le risque de s'écraser après une chute de plusieurs centaines de mètres en compagnie de passagers hurlant de manière hystérique inspire plus de peur que celui de percuter un réverbère seul au volant de sa voiture; il est donc admissible qu'on ait davantage peur de prendre l'avion que la voiture.

Mais la peur peut aussi se raisonner. Et à défaut d'en être capable, il faut au moins éviter d'en imposer les conséquences aux autres – par exemple en privant d'électricité près de la moitié de la population de la Suisse.

De plus, il serait temps de réaliser que la nature, cette nature si volontiers adulée, quasiment divinisée sous le nom doucereux de «Gaïa», notre «mère nourricière», recèle des dangers encore plus grands que ceux des inventions humaines. Le soleil, qui brûle les yeux de qui le regarde et accroît le risque de cancer de la peau si l'on s'y expose, et le vent, destructeur dans ses manifestations les plus violentes, ne sont pas des énergies aussi «douces» qu'on veut nous le faire croire. Quant à l'eau, les événements du Japon montrent assez ce

qu'il faut en craindre. La Suisse veut-elle renoncer à ses barrages en même temps qu'à ses centrales nucléaires? Il ne nous resterait alors que 5% de l'électricité que nous utilisons aujourd'hui.

Même en revenant à l'âge des cavernes et en vivant tout nu au milieu des animaux, comme certains l'aimeraient, on courrait le risque de se faire occire par des ours ou des loups, ou de périr dans quelque feu qu'on aurait allumé – car les victimes du feu ont toujours été diablement plus nombreuses que celles de l'énergie nucléaire.

Parmi les clichés, pour ne pas dire les préjugés, que l'Occidental moyen véhicule volontiers à propos des Japonais (lorsqu'il s'agit d'un peuple civilisé et industriel, les ligues de vertu tolèrent qu'on soit un peu raciste!), il y a leur calme face à l'adversité leur souci de cohésion nationale et leur conscience de l'intérêt supérieur de la collectivité. Si tout cela est vrai, peut-être alors s'attèleront-ils à démanteler soigneusement la centrale de Fukushima, à réexaminer et à renforcer la sécurité de leurs autres centrales, puis à continuer d'exploiter cette énergie qui leur est indispensable, ne serait-ce que pour reconstruire leur pays.

P.-G. BIERI

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Séminaire de la Ligue vaudoise 2011

au Buffet de la gare de Lausanne, Salle des Vignerons

ÉCOLE VAUDOISE... ENFIN UN VRAI CHOIX!

Mercredi 30 mars 2011 à 20h00

Samuel BERTHOUD, professeur à la Faculté des SSP
Le socio-constructivisme en question

Olivier DELACRÉTAZ, président de la Ligue vaudoise
Le meilleur des systèmes scolaires

Les exposés seront suivis d'une discussion. L'entrée est libre.

La démocratie directe en Californie

L'*Information immobilière* est une luxueuse revue quadrimestrielle éditée par la Société Privée de Gérance à Genève, d'environ 200 pages en moyenne, tirée à 70000 exemplaires ou plus. Le dernier tiers ou quart est consacré aux offres d'achat ou de location d'immeubles à Genève et environs, France voisine et Vaud, principalement à la Côte. Les prix actuels, comme chacun sait, ont quelque chose de surréaliste. Vers la fin et avant les ultimes pages de pub, on se précipite sur la rubrique «Faites une folie», qui concerne quelques-uns des nombreux châteaux à vendre dans les provinces françaises. Il nous est généralement proposé des bâtiments «historiques» de 10, 20, 30 pièces ou plus, sans parler des communs, avec parc arborisé (et étang bien sûr) de 5, 10, 20 hectares ou plus, pour un prix équivalent à celui d'une petite villa contiguë avec jardin de 100 m² dans la banlieue genevoise ou le district de Nyon (plus ou moins un million d'Euros).

Bien sûr, on peut trouver en France ou ailleurs des amateurs pour qui, financièrement, un achat de ce genre ne serait pas une folie mais une fantaisie et que cela ne gênerait pas d'assumer annuellement des frais d'entretien au moins égaux au prix d'achat, pour l'occuper

comme résidence secondaire. Sinon: maison de retraite haut de gamme, après transformations pour des millions?

A titre de comparaison, un des plus beaux châteaux de La Côte avec un modeste parc a été récemment acheté pour plus de cinquante millions à un propriétaire qui l'avait acheté quelques années avant pour vingt-six millions. Mais passons.

L'intérêt concret de cette revue réside dans les deux premiers tiers ou trois premiers quarts où l'on peut lire des chroniques d'écrivains connus, le plus souvent français, comme Jean-François Revel, fidèle jusqu'à son décès, l'académicien Jean Dutourd, récemment décédé, l'ancien ministre Luc Ferry, l'incontournable (?) André Comte-Sponville, Jean Romain, Jean Marejko, Pascal Bruckner, le journaliste-humoriste Philippe Bouvard.

On y trouve ensuite des articles d'intérêt inégal mais le plus souvent de bon niveau sur des sujets politiques, économiques, scientifiques (Albert Jacquard), culturels, géographiques.

Dans le dernier numéro, notre attention est attirée sur un article de Mme Claudine Mulard intitulé «La démocratie directe, une idée suisse à suivre à tout prix?». On y apprend, pour ceux (dont le

soussigné) qui l'ignoraient encore, qu'en 1911 le 23^e gouverneur de la Californie, Hiram Johnson (1866-1945), républicain réformiste, s'est inspiré du système référendaire suisse (notre Constitution de 1891) pour faire introduire dans la Constitution californienne un système en partie analogue, qui n'a d'équivalent dans aucun des autres Etats américains. La Constitution primitive de 1879 s'est ainsi accrue, au gré des votations populaires durant cent ans, de 512 amendements, pour arriver à 400 pages! «Pour un électeur, le nombre et la longueur de ces propositions [...] obligent à lire et à étudier un bulletin électoral aussi complexe qu'un texte de loi.»

La Californie est le troisième plus grand des Etats américains, après l'Alaska et le Texas. Avec une trentaine de millions d'habitants, c'est aussi le plus peuplé. Il est le berceau de bien des modes, bien des inventions qui ont essaimé dans toute l'Amérique, l'Europe, voire le monde. Il est «à la pointe» dans bien des domaines. Mais c'est aussi (probablement) le plus endetté, en faillite virtuelle, sans que l'on puisse déterminer la part de crise des subprimes dans ce désastre. En tout cas le gouverneur Arnold Schwarzenegger, qui termine son deuxième mandat, n'en est pas tenu pour responsable.

C'est bien plutôt, selon de nombreux avis... la démocratie directe, plus précisément l'abus, par les citoyens et citoyennes, de leur droit d'initiative, qui serait fautive au premier chef, rendant ingérable le budget de l'Etat. Les Californiens en auraient pris conscience. Selon un sondage (mais ils sont aussi sujets à caution que chez nous), une majorité estime maintenant nécessaire de procéder à des changements fondamentaux de la Constitution. Mais il n'est bien entendu pas question pour le peuple de faire harakiri. Apparemment, la grande majorité veut maintenir cette institution importée de Suisse il y a un siècle.

Qu'est-ce à dire? Faut-il en déduire que l'abus par le «peuple» californien, c'est-à-dire les majorités successives, de son droit d'initiative et les maux qui prétendument en résultent sont la preuve que le système suisse de 1891 est en réalité inexportable et que les citoyens du «Golden State» n'auraient pas la maturité politique dont se targuent nos compatriotes? Ce serait bien prétentieux, ce d'autant plus qu'après chaque votation les majoritaires vainqueurs, qui sont «le peuple suisse», considèrent les vaincus comme immatures, fût-ce à 49,8%, les laissant déplorer la victoire inquiétante du populisme.

Il faut plutôt souligner que notre système comprenant l'initiative, avec la double majorité du peuple et des cantons, le référendum obligatoire et le référendum facultatif, est plus complexe, plus complet, garantissant l'équilibre entre le peuple et les cantons. Il est en effet unique et inexportable et on ne connaît pas d'autre Etat dans le monde (même les Etats fédéralistes) qui l'ait copié ou ait envisagé de le faire.

A noter que l'auteur de l'article confond allègrement, comme nos voisins français et d'ailleurs les autres pays européens, initiative et référendum.

Pour ce qui est de la Californie, l'article de Mme Mulard ne fournit aucun renseignement sur le fonctionnement de l'initiative constitutionnelle en Californie: nombre de signatures requises pour le dépôt, préavis éventuel de l'exécutif, soumission au législatif pour détermination et contre-projet éventuel, délai pour le vote populaire. Sur tous ces points, je renvoie à internet, où l'on doit sans doute trouver aussi la liste des 512 amendements apportés en un siècle à la Constitution (la Constitution des Etats-Unis a été amendée 27 fois en 224 ans).

ALEXANDRE BONNARD

Revue de presse

Les abstentionnistes ont du bon

Dans *24 heures* du 19 mars, une lettre de lectrice rédigée par Mme Geneviève Viquerat, de Yens, nous propose, sous le titre: «Champs de bataille...», les réflexions suivantes sur les élections communales:

Qui va maintenir la paix dans nos villes et nos villages? Tous les partis partent en guerre» avec un vocabulaire calqué sur le climat régnant en Libye. Sainte-Croix cherche une cible; Yverdon a soif de revanche; Pampigny est dans la bataille. A Jouxens-Mézery, la guerre des clans se déclare; à Leysin la guerre est déclarée; à Vevey, on s'écharpe. A Lutry on se bouscule; à Lausanne c'est une campagne agressive; à Morges, la droite se bat et la confrontation fait rage, pendant que Gland cherche à désarçonner... [...]

Comment peut-on avoir encore envie de s'enrôler dans ces champs de bataille?

Heureusement, il y a encore des communes où l'on peut choisir des personnes sur une liste d'entente et où les élections se déroulent sans trop d'histoires. Mais dès que les partis s'en mêlent, on entre dans une guerre qui divise artificiellement les Vaudois. On peut y échapper en votant, comme nous le faisons toujours, une liste manuscrite sans dénomination de parti. En outre les deux tiers d'abstentionnistes, dont on dit

beaucoup de mal, ont le mérite de nous rappeler que ces luttes partisans n'intéressent au fond qu'une petite minorité de politiciens et de militants qui, comme leur nom l'indique, sont toute l'année sur pied de guerre électorale.

E. J.

Fusion au Japon, confusion ici

Dans son éditorial «Sortir du nucléaire, et du cynisme aussi» publié dans *24 heures* du 19 mars, Thierry Meyer relève:

[...] L'accident nucléaire de Fukushima est un tragique rappel de la dangerosité de l'atome. Il ne signifie pas que, par un mimétisme diabolique, les centrales nucléaires européennes – pour ne parler que d'elles – vont soudainement défaillir les unes après les autres, dans un déchaînement apocalyptique [...].

L'avenir énergétique de la planète est une affaire encore plus complexe que le fonctionnement d'une centrale nucléaire. Malgré la perspective terrible de populations japonaises irradiées, force est de rappeler qu'aujourd'hui l'énergie la plus meurtrière reste le charbon, dans les mines chinoises et ukrainiennes. Et lorsque l'Autriche réclame à ses voisins un examen de leurs centrales, au motif qu'elle a abandonné l'atome, elle oublie de détailler ses sources énergétiques, à 70% exogènes.

Dans ce concert dissonant, il est utile d'écouter les voix les plus calmes et les plus libres de tout engagement, professionnel ou partisan. Comme celle du professeur Püttgen, directeur de l'Energy Center de l'EPFL. Que dit-il? Il est souhaitable de sortie du nucléaire, mais cela prendra du temps, sans doute soixante ans. [...] Un passage par les centrales à gaz est sans doute nécessaire. Rien n'est simple, rien n'est gratuit, toutes les médailles ont leur revers. Et aucune catastrophe n'est une aubaine.

Les brochets de toutes couleurs qui s'agitent dans la mare politique sont d'un autre avis; plus encore que le danger nucléaire, ce sont les élections qui approchent.

Ph. R.

Non-lieu

Suite à un article publié dans *La Nation* du 11 avril 2008, premier d'une série de quatre intitulée «Le lynchage médiatique des Serbes», nos amis Denis Ramelet et Nicolas de Araujo avaient été dénoncés à la justice, le 19 avril 2010, sur la base de l'article 261 bis, pour négation de crimes contre l'humanité.

Le jugement est tombé il y a quelques jours, sous forme d'une ordonnance de classement. En d'autres termes, le juge a rendu une décision de non-lieu. C'est évidemment ce que nous espérons. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

LA RÉDACTION

Le Coin du Ronchon

Le souci d'être neutre du bon côté

Une fois n'est pas coutume, la présente rubrique tentera d'aborder l'actualité dans un esprit positif. Car la guerre qui vient de commencer au sud de la Méditerranée, à défaut qu'on y puisse changer quoi que ce soit, peut aussi être considérée sous quelques aspects avantageux.

Tout d'abord, elle constitue une occasion de retenir une bonne fois pour toutes l'orthographe du mot «Libye», avec le i en premier et le y en second, ainsi que du patronyme de M. Kadhafi, avec le h après le d (mais il est vrai que savoir cela n'aura plus guère d'utilité d'ici quelques semaines).

Sur le plan international, toutes les nations ou presque expriment leur satisfaction. Les Français se réjouissent de ce que leur armée a enfin trouvé un adversaire à sa mesure. Les Corses font preuve d'une bienveillance inhabituelle en tolérant l'atterrissage d'avions français sur leur base de Solenzara – peut-être avec l'espoir de s'offrir ainsi à bon compte une forme de promotion touristique. Les Grecs, abandonnés par les touristes, tentent eux aussi de louer leurs aérodromes aux militaires de la coalition afin de se faire un peu d'argent de poche. Les Belges du nord et les Belges du sud ont retrouvé leur unité en partant en guerre contre un ennemi commun – qui risque cependant de ne pas durer très longtemps. Les Ukrainiens espèrent récupérer

quelques-unes de leurs infirmières. Les Japonais peuvent s'occuper tranquillement de leur centrale nucléaire sans faire la une de chaque bulletin de nouvelles.

La guerre en Libye va aussi plaire à tous ceux qui se moquent de l'ONU – ridiculisée en l'occurrence par une résolution dont les belligérants se soucient comme d'une guigne –, satisfaire ceux qui ne croient pas au droit international – qui apparaît une fois de plus pour ce qu'il est: le droit du plus fort –, et ravir ceux qui ont toujours pensé que la coupe de cheveux de Kadhafi en faisait un dictateur infréquentable.

Mais dans toute cette agitation, c'est évidemment en Suisse que le bonheur est le plus manifeste. A Genève, le MCG va pouvoir ressortir ses affiches électorales censurées. A Berne, Mme Calmy-Rey ose désormais déposer plainte contre le leader libyen. Et surtout, le Conseil fédéral en a profité pour tester une nouvelle petite violation de la neutralité en autorisant la traversée du territoire helvétique par des véhicules militaires anglais chargés de ravitailler les unités combattantes en Italie. «Le passage du convoi est conforme au droit de la neutralité», affirme avec aplomb le communiqué officiel, confirmant ainsi la ligne directrice principale de notre politique étrangère: être neutre, c'est prendre parti en faveur des plus forts.

LE RONCHON